|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CR/376** | Le 22 décembre 2014 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Mise en oeuvre de la soumission en ligne (SpaceWISC) des fiches de notification pour la publication anticipée (API) au titre de la sous-section IB de l'Article 9 du RR pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites assujettis à la procédure de coordination et des observations formulées par les administrations conformément au numéro 9.5B du RR**  |
|  |
|  |
|  |
| Référence: | Lettre circulaire CR/363 du BR en date du 11 avril 2014 |

A l'issue de tests concluants effectués par les administrations et le Bureau des radiocommunications (dénommé ci-après «le Bureau»), et suite à l'approbation par le Comité du Règlement des radiocommunications à sa 66ème réunion (30 juillet-5 août 2014) de Règles de procédure, nouvelles ou révisées, sur la recevabilité des fiches de notification et sur les numéros **9.2B** et **9.5B**, le Bureau a l'honneur de communiquer aux administrations la version opérationnelle de l'interface logicielle appelée SpaceWISC (interface de communication sécurisée en ligne concernant les services spatiaux).

A compter du 1er mars 2015, la soumission des fiches de notification pour la publication anticipée (API) au titre de la sous-section IB de l'Article 9 du RR pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites assujettis à la procédure de coordination et des observations formulées par les administrations conformément au numéro **9.5B** du RRdevra être effectuée exclusivement via l'interface SpaceWISC de l'UIT, disponible à l'adresse: <https://extranet.itu.int/itu-r/spacewisc>, et non plus par courrier électronique ou par courrier de surface. Conformément aux points 1.1 et 2b de la Règle de procédure actualisée sur la recevabilité des fiches de notification, il ne sera plus nécessaire de soumettre une télécopie ou une lettre de confirmation pour les soumissions SpaceWISC. Un accusé de réception automatique de la soumission API via l'interface SpaceWISC sera envoyé aux titulaires de comptes de courrier électronique TIES ayant un profil «Manager» («Gestionnaire») et «Administration» dans le système SpaceWISC.

Avant de soumettre des fiches de notification API au moyen de la plate-forme SpaceWISC, les administrations devront au préalable désigner un ou plusieurs utilisateurs du système TIES auxquels attribuer un profil «Manager» (Gestionnaire) (voir l'Annexe **1**).

Toutes les fiches de notification API soumises via l'interface SpaceWISC seront publiées, dans un délai de trois mois, dans une section spéciale API/A sur le site web de l'interface SpaceWISC (<https://extranet.itu.int/itu-r/spacewisc>). Des liens vers les renseignements ainsi publiés seront également fournis dans la table des matières de la BR IFIC correspondante (Services spatiaux). Pour plus de renseignements, voir l'Annexe **2**.

Les observations éventuelles soumises par les administrations via l'interface SpaceWISC au titre du numéro **9.5B** du RR seront considérées comme «une copie de ces observations au Bureau», conformément au numéro **9.5B** du RR, et seront mises à disposition sur le site web de l'interface SpaceWISC. La Règle de procédure relative au numéro **9.5B** (§ 2) est applicable. Pour plus de renseignements, voir l'Annexe **3**.

La soumission des fiches de notification API au titre de la sous-section IA de l'Article **9** du RR pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites qui ne sont pas assujettis à la procédure de coordination, qui demeure inchangée, continuera d'être effectuée via l'adresse électronique du Bureau (brmail@itu.int) et sera publiée dans la BR IFIC (Services spatiaux).

En cas de soumission d'une fiche de notification API mixte (par exemple pour des réseaux à satellite géostationnaire avec des bandes de fréquences assujetties à la coordination ainsi que des bandes qui ne sont pas assujetties à la procédure de coordination prévue dans la Section II de l'Article **9** du RR, ou pour des réseaux à satellite géostationnaire avec des liaisons inter‑satellites fonctionnant avec des stations spatiales qui ne sont pas assujetties à la procédure de coordination prévue dans la Section II de l'Article **9** du RR), les bandes de fréquences assujetties à la procédure de coordination devront être soumises via l'interface SpaceWISC, tandis que celles qui ne sont pas assujetties à la procédure de coordination pourront être saisies au moyen du logiciel SpaceCap du Bureau et soumises au Bureau par courrier électronique (brmail@itu.int). Les deux soumissions API pourront utiliser le même nom de satellite, afin de permettre leur notification ultérieure au titre de l'Article **11** du RR en tant que réseau à satellite unique, mais seront traitées et publiées séparément, conformément aux procédures applicables décrites dans les sous-sections IA et IB de l'Article **9** du RR.

Le logiciel SpaceWISC est accessible depuis n'importe quel navigateur Internet, sur PC (Windows), Mac ou tablette (iOS, Android ou autre). Afin d'éviter les problèmes de compatibilité, il est recommandé aux utilisateurs d'utiliser la version la plus récente de leur navigateur Internet. Aucune installation de logiciel distincte n'est nécessaire.

Le système SpaceWISC prend non seulement en charge la saisie, la validation et la soumission en ligne au Bureau de fiches de notification API par une administration notificatrice, mais permet également de télécharger des fiches de notification API saisies hors ligne à l'aide du logiciel SpaceCap du Bureau.

On trouvera dans l'Annexe **4** des renseignements importants concernant l'utilisation du système SpaceWISC (première connexion, gestion de l'expiration des sessions par le serveur).

Afin d'aider les administrations à utiliser le système SpaceWISC, le Bureau mettra en place une ligne directe (+**41 22 730 6777** – 9 heures-17 heures, heure de Genève) et un service d'assistance (spacewisc@itu.int). Les administrations et les autres utilisateurs trouveront également de plus amples renseignements sur la page d'aide en ligne consacrée au système SpaceWISC, qui contient un guide d'utilisation, une rubrique «Foire aux questions» (FAQ) et des vidéos explicatives, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/s-wisc/en>.

Au cas où elles rencontreraient des difficultés pour utiliser l'interface SpaceWISC ou y avoir accès, les administrations devront se mettre en rapport avec le Bureau pour obtenir une assistance complémentaire concernant cette interface. Dans ce cas particulier et à titre exceptionnel, afin de ne pas retarder une soumission API, les administrations pourront utiliser la procédure électronique en vigueur du Bureau, via son adresse: brmail@itu.int, pour soumettre des fiches de notification API au titre de la sous-section IB de l'Article **9** du RR pour les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites assujettis à la procédure de coordination, conformément à la Résolution**55 (Rév.CMR-12)**;

toutefois, en pareil cas, l'administration devra envoyer une télécopie ou une lettre de confirmation conformément au paragraphe *2 c)* de la Règle de procédure relative à la recevabilité des fiches de notification. Une fois qu'il aura reçu le courrier électronique et la télécopie/lettre de confirmation, le Bureau validera la fiche de notification API et, sous réserve qu'elle soit complète, la téléchargera dans le système SpaceWISC, où elle sera traitée et publiée en conséquence.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration, à l'adresse: brmail@itu.int, pour toute demande de précisions dont elle pourrait avoir besoin au sujet du contenu de la présente Lettre circulaire.

François Rancy

Directeur

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe 1

Catégories d'utilisateurs du système SpaceWISC

1Pour des raisons de sécurité*,* il est indispensable de disposer d'un compte TIES pour obtenir un profil *Manager*, *Administration* ou *Operator*. Pour demander un compte TIES, veuillez suivre la procédure indiquée à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/>.

2Profil Manager (Gestionnaire) – Ce profil sera attribué à un membre d'une administration disposant de tous les droits nécessaires pour créer des fiches de notification API, pour les soumettre au Bureau et pour gérer les droits d'accès (droit d'ajouter ou de supprimer des comptes Administration ou Operator/utilisateur) des autres membres de son administration, de même que pour remplir les fonctions correspondant au profil Administration ou Operator.

2.1 Les personnes titulaires d'un profil Manager (Gestionnaire) seront chargées de créer et/ou de supprimer des comptes pour le profil Administration ou Operator – voir ci-dessous.

2.2 Le Bureau sera chargé d'enregistrer les comptes avec un profil Manager. A cette fin, les administrations sont invitées à communiquer au Bureau, par télécopie (**+41 22 730 5785**), la liste initiale de la ou des personnes auxquelles un tel profil a été attribué, en précisant dans chaque cas le nom, le titre, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et le nom d'utilisateur TIES de la personne. Les administrations sont priées de tenir le Bureau informé de toute mise à jour des comptes enregistrés dans la base de données du Bureau auxquels sont attachés les droits correspondant au profil Manager.

3 Profil Administration – Ce profil sera attribué aux membres de l'administration chargés du traitement des fiches de notification API et autorisés par le ou les membres de l'administration ayant un profil Manager. Ces membres seront autorisés à créer des fiches de notification API et à les soumettre au Bureau. Les titulaires de comptes avec un profil Administration pourront créer ou supprimer des comptes avec un profil Operator.

4Les personnes titulaires d'un profil Operator (opérateur) seront autorisées à saisir, à modifier et à mettre à jour leurs propres fiches de notification API et, une fois celles-ci dûment remplies, à les soumettre à leur administration. Les titulaires de comptes avec un profil Operator ne disposeront pas des droits nécessaires pour soumettre directement des fiches de notification API au Bureau. Les opérateurs relevant de la même société de télécommunication par satellite (exploitation) – voir le Tableau 12A/12B de la Préface à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space-preface/en> – pourront se regrouper pour effectuer en commun le travail de préparation concernant les fiches de notification API avant de les soumettre à leur administration.

4.1 Le Bureau sera chargé de créer des groupes d'opérateurs pour les opérateurs relevant de la même société de télécommunication par satellite (exploitation)*.* Acettefin, lesadministrations sont invitées à communiquer au Bureau, à l'adresse: brmail@itu.int, la liste initiale de la ou des personnes travaillant dans la même société de télécommunication par satellite (exploitation)*,* en indiquant dans chaque caslenuméro de l'exploitation et le nom d'utilisateur TIESde l'opérateur. Les administrations sont priées de tenir informé le Bureau de toute mise à jour des comptes enregistrés dans la base de données du Bureau contenant des groupes d'opérateurs relevant de la même société de télécommunication par satellite (exploitation)*.*

Annexe 2

Système de publication SpaceWISC des sections spéciales API/A

Toutes les fiches de notification API au titre de la sous-section IB de l'Article 9 du RR assujetties à la procédure de coordination et reçues par le Bureau à compter du 1er mars 2015 seront traitées et publiées dans le cadre du système SpaceWISC. Cela s'applique à toutes ces fiches de notification, même celles qui ont été saisies à l'aide du logiciel SpaceCap du Bureau et qui ont été soumises au Bureau par voie électronique.

Les sections spéciales API/A correspondant à ces soumissions API ne seront pas disponibles dans la BR IFIC (services spatiaux) sur DVD-ROM au format PDF, mais uniquement sur le site web du système SpaceWISC, à l'adresse <https://extranet.itu.int/itu-r/spacewisc>, et dans la Liste des réseaux à satellite (SNL en ligne), à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space/snl/en>.

La liste de ces sections spéciales API/A figurera dans la table des matières de la BR IFIC et il y aura un hyperlien vers les sections spéciales API/A au format PDF qui seront mises à disposition en ligne.

Les fiches de notification API au titre de la sous-section IB de l'Article 9 du RR assujetties à la procédure de coordination et reçues par le Bureau à compter du 1er mars 2015 ne seront plus disponibles au format SRSxxxx.mdb ou IFICxxxx.mdb dans la BR IFIC. Les recherches concernant ces fiches de notification API pourront être effectuées en ligne, par l'intermédiaire du système de recherche SpaceWISC ou de la liste SNL en ligne, à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑R/go/space/snl/en](http://www.itu.int/ITUR/go/space/snl/en).

Les fiches de notification API au titre de la sous-section IB de l'Article 9 du RR assujetties à la procédure de coordination et reçues jusqu'au 28 février 2015 seront traitées et publiées par le Bureau au moyen du système actuel de traitement et de publication des fiches de notification API. Une fois que toutes ces fiches de notification API auront été publiées dans la BR IFIC (Services spatiaux), le Bureau transférera le système de publication des sections spéciales API/A dans le système SpaceWISC. Le Bureau informera au préalable toutes les administrations, dans les Nouvelles de la BR IFIC (Services spatiaux), du numéro exact de la BR IFIC (Services spatiaux) et de la date à laquelle le système de publication sera modifié.

Annexe 3

Utilisation du système SpaceWISC pour les observations concernant les
sections spéciales API/A formulées au titre du numéro 9.5B du RR

Les observations concernant les sections spéciales API/A formulées au titre du numéro **9.5B** du RR peuvent être soumises par les administrations au moyen du système SpaceWISC. Pour ce faire, l'utilisateur doit cliquer sur l'option du menu «Toutes les publications». Pour ce qui est des réseaux au sujet desquels l'utilisateur souhaite formuler une observation, il convient de cliquer sur le lien «Soumettre une observation au titre du numéro 9.5B».

Il convient de noter que l'accès à cette fonction est réservé aux seuls utilisateurs ayant un profil «Manager» ou «Administration».

Annexe 4

Utilisation du système SpaceWISC

Il se peut que la première connexion au système SpaceWISC prenne du temps en raison des contrôles de sécurité effectués par le système.

Deux options sont proposées sur la page d'identification du système SpaceWISC:

1) This is a public or shared computer (Cet ordinateur est public ou partagé).

2) This is a private computer (Cet ordinateur est privé).



Il est conseillé aux utilisateurs de choisir l'option «This is a private computer». Toutefois, si un utilisateur se connecte depuis un ordinateur public, il devra sélectionner l'option «This is a public or shared computer», auquel cas il sera peut‑être confronté à des expirations fréquentes de session par le serveur, qui l'obligeront chaque fois à se reconnecter au système SpaceWISC.

En cas de perte de la connexion Internet ou de la connexion au serveur SpaceWISC (par exemple en raison d'une expiration de session) pendant la saisie d'une fiche de notification API, la fiche API saisie sera sauvegardée par le système et pourra être récupérée à partir du menu «Draft Filings» (Projets de fiches de notification).

Lors de la saisie de données pour une fiche de notification API, l'accès à cette fiche est verrouillé par défaut, de sorte que seul l'utilisateur actuel peut apporter des modifications. Pour «déverrouiller» l'accès à cette fiche afin que d'autres utilisateurs autorisés puissent la modifier, l'«API filing owner» (responsable de la fiche de notification API) doit cliquer sur la touche «Unlock». Les autres utilisateurs relevant de la même administration trouveront alors cette fiche de notification API «déverrouillée» dans le menu «Draft Filings» et pourront la modifier, la valider ou la soumettre au Bureau, selon le cas.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_